



PREFET DE LA MARTINIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Fort-de-France, le 31 août 2018

**DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION**
Bureau de la Réglementation Générale, des Élections
et de la Circulation
«Section Réglementation et Élections»

LE PREFET COMMUNIQUE

ÉLECTIONS DES JUGES AU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE FORT-DE-FRANCE

LISTE ÉLECTORALE

Le collège électoral consulaire est appelé à voter par correspondance, en vue de l'élection de **cinq juges consulaires** au Tribunal Mixte de Commerce de Fort-de-France, **du 19 septembre 2018 au 02 octobre 2018 pour le premier tour** , et en cas de second tour, **jusqu'au lundi 15 octobre 2018** .

La **liste électorale** est consultable à la préfecture, Bureau de la Réglementation, des Élections et de la Circulation et au greffe du Tribunal Mixte de Commerce au Palais de Justice, 35 boulevard du Général de Gaulle à Fort-de-France.

Tout intéressé peut notifier jusqu'au 03 octobre 2018 à la commission d'élaboration des listes électorales, en vue de la rectification de la liste électorale, la connaissance d'un jugement intervenu dans les conditions fixées par les articles L.25 et L.34 du code électoral.

La commission a son siège au Tribunal Mixte de Commerce.